

# COMMISSION ENVIRONNEMENT

## 28 OCTOBRE 2005 – CEA VALDUC

### 1

#### INCIDENTS / ACCIDENTS DE TRAVAIL BILAN DE L' ANNEE 2004

##### Liste des participants à la commission :

- Christine BURILLE, institutrice, adjointe au maire de Léry
- Daniel CARRE, maire de Léry
- Alain CAIGNOL, président du comité Régional pour l'Environnement
- Henry CONSTANT, médecin retraité
- Pierre DELORME, représentant le Président de l'UFC
- Alain DUPAQUIER, adjoint de maire de Moly
- Pierre GARNIER, maire de Poiseul La Grange
- Jean Claude NIEPCE, professeur Emérite retraité à l'université de Bourgogne
- Michel SAUNIER, université de Bourgogne
- Elisabeth SCIORA, maître de conférence à l'université de Bourgogne
- Eric FINOT, président de la SEIVA
- Josie DUPAQUIER, secrétaire de la SEIVA
- Christine YVRAY-PETIT, assistante communication et affaires publiques du CEA Valduc
- Jean-Patrick LE FAUCONNIER, Ingénieur Sécurité d'Etablissement du CEA Valduc
- Robert ISNARD, directeur du CEA Valduc
- Emmanuelle COMTE, chargée de mission de la SEIVA

##### **1. Rappel sur le fonctionnement du CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail) :**

Les membres du CHSCT (au nombre de 20) se réunissent trimestriellement en réunion ordinaire. En complément, sont organisées des réunions extraordinaires pour traiter les questions ou problèmes urgents (pour l'année 2004, il y a eu 2 réunions extraordinaires). 12 visites d'installations sont effectuées avec des thèmes très diversifiés.

**Question** : Peut on avoir un compte rendu de chaque réunion CHSCT ?

Les informations délivrées dans le compte rendu sont confidentielles en terme de dialogue avec le personnel, mentionne Jean-Patrick Le Fauconnier Ingénieur Sécurité d'Etablissement.

Ce document de management du centre est un document de travail interne, par conséquent la direction est réticente à nous faire parvenir un exemplaire de compte rendu. Néanmoins, les ordres du jour seront envoyés à la SEIVA, permettant à celle-ci de connaître les thématiques traitées.

##### **2. Accident de travail 2004 / comparaison avec l'année 2003 :**

Les accidents du travail des agents CEA comme des agents des entreprises extérieures sont gérés selon des procédures similaires. On distingue les AT trajet des AT relatifs au poste de travail. D'une façon générale, le nombre de jour d'arrêt de travail lié au trajet a très nettement diminué (voir tableaux en annexe), tandis que cette amélioration ne se confirme pas pour les accidents directement liés au travail puisque le nombre de jour a considérablement augmenté (plus que doublé).

**Cette hausse n'est pas due a un accroissement de l'activité du centre (elle reste constante). Le facteur principal est l'accident de chute** (dans les escaliers, sous la douche, sur la route...). L'année 2004 n'a pas connu d'accident majeur lié directement au poste de travail.

**Actions correctives :**

- ✓ Le plan de déneigement a été révisé afin de diminuer les chutes liées à la voirie.
- ✓ Toute personne ayant un arrêt de travail de plus de 5j fera l'objet d'un entretien auprès du directeur au cours duquel il expliquera les causes de l'accident. Une sensibilisation lui sera éventuellement faite. Il faut responsabiliser chaque travailleur à son poste (y compris les agents d'entreprises extérieures).
- ✓ Tout écart ou événement susceptible d'une amélioration (accident, événement radiologique...) donne lieu à la rédaction d'une fiche d'amélioration, suivie par la direction.
- ✓ Si l'expérience avec une entreprise extérieure n'est pas concluante, son contrat ne sera pas renouvelé. Le choix des entreprises, de part le cahier des charges, est plus restrictif.
- ✓ Pour les accidents liés au sport (effectué par les agents FLS), la seule action corrective est la sensibilisation.

Les accidents liés à la construction et à l'exploitation du bât. 234 ne sont pas intégrés dans ce rapport. En effet le chantier répondant au décret 94 (chantier clos), les données sont par conséquence classées et étudiées de façon séparée.

Néanmoins, le directeur nous fait part des résultats qui se situent au dessus des objectifs fixés par l'administrateur général. Ces résultats s'expliquent par un retard du chantier (2 mois) dû aux intempéries, ce qui a augmenté les accidents de travail.

**Actions correctives :**

- ✓ Vigilance constante de la direction,
- ✓ Analyse des accidents et sensibilisation des agents accidentés.

Même si le taux de fréquence est en hausse pour l'année 2004, le CEA Valduc demeure en dessous des normes nationales et des résultats des autres entreprises (Tf<10 pour Valduc - Tf>30 pour l'ensemble des entreprises).

**Cependant, la devise de la direction reste le progrès, l'attention et la vigilance à tout moment.**

**3. Radioprotection – Bilan 2004**

La dose collective est passée de 300 mSv en 1994 à 80 mSv en 2004.

Cette diminution de l'exposition aux rayonnements ionisants des salariés a différentes explications :

- ✓ La mise en place d'écrans de protection sur les boîtes à gants.
- ✓ L'optimisation des processus : moins de matière présente dans les boîtes à gants.
- ✓ Mise en place de scellés sur les conteneurs pour éviter leur ouverture au moment des inventaires annuels.
- ✓ Etablissement d'une DIMR (Demande d'Intervention en Milieu Radiologique) avant toute opération dosante afin de minimiser l'exposition des salariés.
- ✓ Mise en place de la dosimétrie opérationnelle (DOSICARD) permettant :à chaque agent de connaître à tout instant la dose perçue. L'exposition est transmise aux personnes chargées de la dosimétrie. Un seuil avec alarme est enregistré dans chaque dosimètre.

**4. Historique de l'échelle INES**

En 1987, la France met en place une échelle de gravité des événements nucléaires : l'échelle INES a été adoptée par la France en 1994. L'exploitant propose au DSND le niveau de

l'incident/accident qui le valide. Le bilan pour l'année 2004 est de 14 évènements (de niveau 0 et 1) contre 10 pour l'année 2003.

## 5. Questions diverses

### ✓ **Quelles sont les mesures prises contre le terrorisme ?**

Des mesures sont prises, notamment lorsque le plan VIGIPIRATE est déclenché au niveau national. Les mesures déployées sur Valduc sont évidemment confidentielles.

### ✓ **Existe t il un lien entre le vieillissement du centre et les accidents / incidents ?**

Plusieurs bâtiments sont déjà en phase de rénovation, d'autres en phase de construction (ex : le bât 134 qui ne répond plus aux normes sera remplacé l'année prochaine par le bât. 234). Le renouvellement des processus se fait dans les 10 années à venir, ce qui va créer beaucoup d'emploi.

### ✓ **Qui assure le suivi des actions correctives ?**

Les fiches d'amélioration et les actions correctives sont effectuées par l'installation concernée, la direction assure une vérification.

### ✓ **L'autorité de sûreté nucléaire vient-elle sur le centre ?**

Le fonctionnement du site de Valduc est soumis aux autorisations de l'autorité de sûreté (DSND), Plusieurs inspections ont lieu dans les installations du centre en moyenne, une à deux par mois. Suite à cette inspection, un rapport est envoyé à Valduc et des injonctions, recommandations et conseils sont donnés.

En interne du CEA, plusieurs audits sont réalisés pour l'amélioration des processus.

## 2

### TRAITEMENT ET ENTREPOSAGE DES DECHETS TRITIÉS

## Exposé puis visite des installations concernées par l'entreposage des déchets tritiés.

### **1. LA GESTION ET L' INVENTAIRE DES DECHETS TRITIÉS**

La gestion des déchets tritiés emploie 35 à 40 personnes sur le site de VALDUC.

Les déchets ayant une filière d'évacuation seront éliminés, les autres seront entreposés en sûreté (le centre est certifié ISO 14001 pour la gestion de ses déchets tritiés).

Aucune institution, direction (exceptée celle de Valduc) ne semble s'intéresser à cette filière. Néanmoins l'arrivée de l'installation ITER fait espérer des solutions à venir (en effet ITER mettra en œuvre du tritium). La direction du centre de Valduc souhaite une sensibilisation du centre de Cadarache afin de trouver une filière commune.

Les déchets tritiés sont entreposés dans l'II 026 (visitée l'après-midi) et l'II 018.

#### Traitements des déchets :

##### ✓ Déchets métalliques de première barrière :

Le traitement des déchets se fait par découpe puis fusion des métaux. Ils seront ensuite entreposés au bât. 058.

##### ✓ Les déchets métalliques de deuxième barrière sont directement placés en fût et entreposés au bât. 055.

- ✓ Les déchets organiques peuvent ou non subir un traitement puis sont entreposés dans ces 2 mêmes bâtiments.

## 2. **LES FILIERES D' EVACUATION**

De 99 à mi 2003, le CEA a travaillé en collaboration avec l'ANDRA pour prendre en charge les déchets tritiés sur le CSA (Centre de Stockage de l'ANDRA). Malheureusement, en octobre 2003, la décision est donnée : l'avis est non recevable.

Les déchets TFA (Très Faiblement Actifs) entreposés sur l'aire 047, sont régulièrement évacués (vers le site de Marcoule pour les liquides scintillants tritiés).

## 3. **PROJET, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

- ✓ La robustesse des entrepôts est améliorée et des nouveaux hangars sont en cours de construction afin d'augmenter la capacité d'entreposage.
- ✓ Projet d'entreposage HTO sur zéolithe solide (diminution des rejets, gain en surface, en coût...)

### **Question : Pourquoi ne pas fermer les hangars au lieu de dégazer dans la nature ?**

Les hangars doivent être ventilés afin que l'activité ne soit pas trop importante (ainsi l'agent allant entreposer un fût ne serait pas confronter à une forte irradiation).

## 4. **REJETS TRITIUM**

En 2004, les rejets tritium gazeux des installations déchets sont de 200mg (on rappelle que la norme est fixée à 5000mg). En 2003, les rejets étaient plus importants, cela s'explique par la canicule de l'été qui a favorisé le dégazage.

En 2004, les rejets gazeux tritium des installations de Valduc sont inférieures à 1000 mg (la norme étant fixée à 5000mg).